ARCHITECTURE DE L'AUTEL ET EXIGENCES LITURGIQUES

Mark and the first of the state of the state

Marine But the Court of the Cou

Nous devons nous demander maintenant comment se traduit aux yeux, dans l'espace intérieur de l'église, en dimensions, en matières, en formes, la « mystique » de l'au-

tel exposée dans les articles précédents.

Notre souci est pratique. C'est dire qu'il nous faut, d'une part, préciser ce qui est strictement requis ou formellement interdit, éminemment souhaitable ou nettement regrettable; d'autre part, faire sentir que, dans la zone du possible, il n'y a que des cas d'espèce. Quiconque déplace ou transforme un autel existant ou en construit un nouveau doit prendre conscience des données propres à chacun des cas. Elles doivent commander une solution qui soit spécifiquement celle de ce cas-là. L'esprit qui anime tout le présent recueil, s'informe ici de ce qui est requis, permis, désirable, et il cherchera, sans a priori, hors de toute formule, sa meilleure forme. Le plus souvent, au contraire, ce que l'on fait, c'est « adapter » vaille que vaille aux contingences une idée trop déterminée de l'autel, qui ne convient pas toujours au cas. Que les cas soient infiniment divers, cela est forcé, si l'on s'avise de ceci : les conditions dans lesquelles se concrétise pratiquement la « mystique » de l'autel sont d'une variété sans nombre en cinq lignes au moins : disposition des espaces, importance de l'assemblée qui remplit (ou non) ces espaces, mentalités des participants, ressources matérielles dont on dispose, talents artistiques auxquels on peut faire appel.

Le pire est de concevoir la plus « belle » idée de l'autel, en des cas où l'on n'y a pas droit. C'est le danger que font courir les études historiques, la vue de monuments prestigieux, un certain « idéal » liturgique mal incarné. L'on rêve par exemple d'un ciborium décoré de mosaïques, dans des situations où l'insuffisance des ressources ne permet de l'avoir qu'étriqué et clinquant, où l'on ne trouve pas d'artistes pour réaliser ce programme d'une manière valable, où les appels de la misère n'autorisent pas, selon l'authentique esprit de l'Évangile, un tel « luxe pour Dieu »... Dans ces situations, un autel beaucoup plus simple serait le seul réellement digne.

Nous ne saurions trop insister sur cette remarque, ayant lu partout dans les ouvrages liturgiques l'éloge des réalisations de ces cent dernières années qui sont précisément les exemples les plus regrettables de semblables excès d'ambition : autels de Saint-Pierre de Montrouge, de Saint-Augustin à Paris, de Fourvière, de Maredsous, etc. L'idéal n'est pas de recommencer à solenniser l'autel au moyen d'un ciborium, mais de le solenniser dignement. A Fourvière, par exemple, le ciborium n'est qu'une pièce montée tapageuse, à Saint-Pierre de Montrouge, une masse pédantesque qui écrase l'autel, tandis que la plupart des énormes retables gothiques ou baroques l'exaltaient avec lyrisme. C'est trop commode de prendre les choses en leur matérialité : ciborium! et aussi « magnifique » que possible! L'important, c'est la qualité. On ferait mieux de mettre en éveil au sujet de cette qualité, d'inviter à la modestie plutôt qu'à la magnificence, et, radicalement, de faire naître des inquiétudes sur la légitimité même de vœux qui, le plus souvent, ne sont pas de mise, aujourd'hui tout au moins, — cela vaudrait mieux que d'encourager le goût de formes toutes conventionnelles que ne soutient plus la substance humaine nécessaire à la qualité.

Faux attraits de l'antique.

Nous dirons d'abord quelques mots, afin de nous en débarrasser, des conflits qui éclatent entre l'archéologie et la liturgie vivante.

La plupart des artistes, sachant que l'art chrétien est traditionnel, confondent la tradition de cet art avec la suite des monuments du passé et s'imaginent que ces monuments ont force de loi. Ils aperçoivent, au cours de voyages ou parmi les illustrations des livres d'histoire et d'archéologie, des autels ou des tabernacles dont la disposition leur paraît intéressante. Ils prétendent les substituer aux dispotions actuelles, sans se douter que certaines de ces anciennes façons de faire sont maintenant formellement interdites. Ce retour au passé en des cas où l'Église ne le permet pas a été stigmatisé par S.S. Pie XII dans l'encyclique Mediator Dei sous le nom d' « archéologisme » ¹. L'exemple que choisit à ce sujet le Saint-Père est précisément celui de l'autel, auquel il ne faut pas rendre l'aspect d'une table ordinaire, sous prétexte qu'aux premiers siècles, dans les maisons où l'on célébra l'eucharistie, on se contenta de simples guéridons.

En notre matière les autres tentations d' « archéologisme » consisteraient à ériger des autels creusés en évier, comme ils le furent souvent jusqu'au XII° siècle, ou à supprimer la croix sous prétexte que l'on s'en est passé durant de longs siècles, ou à répudier le crucifix pour lui préférer par esprit de système la croix nue. Mais les tentations d' « archéologisme » jouent davantage quant au mode de conservation de la sainte Réserve qu'en ce qui concerne l'autel lui-même. Le code de droit canon exige que le Saint-Sacrement soit gardé dans un tabernacle sur un autel. Cette prescription exclut formellement (sauf indults spéciaux du Saint-Siège) la réalisation de nouvelles tours eucharistiques (fixes ou transportables), de colombes ou ciboires suspendus, de simples armoires dans le mur (repositoires); elle interdit de laisser, comme cela se fit autrefois, les saintes Espèces sur l'autel, sans tabernacle, sous un simple voile. L'obligation du conopée enveloppant le tabernacle est désormais universelle : on ne peut donc plus s'autoriser de ce que la plupart des tabernacles anciens ne recevaient pas de conopée, pour en faire de nouveaux qui ne puissent être complètement drapés.

Autant l' « archéologisme » est inadmisible dans les créations actuelles, autant il faut respecter, selon leur esprit, les témoins d'époques où les usages d'aujourd'hui n'étaient pas encore en vigueur. C'est ainsi que des tabernacles classiques dont la décoration ne souffre pas qu'on y mette un conopée (exemples, L'Art Sacré, mars 1950, pp. 14, 22) exigent de rester en leur état. Comment ne sent-on pas que

^{1.} Edit. Roguet, nos 54-59 (avec les annotations).

cette étoffe, loin d'honorer l'eucharistie, l'offense, en gâtant d'une façon ridicule un ensemble qui la solennisait?

Mais, en dehors des cas extrêmes, du reste assez fréquents, où l'on doit purement et simplement respecter sans y rien changer, l'état ancien, la vie de la liturgie appelle des modifications plus ou moins notables de cet état. Il existe des ensembles anciens dans lesquels on peut très bien introduire un crucifix bien visible, alors qu'il ne comportait qu'une croix minuscule; où l'on peut munir le tabernacle d'un conopée; substituer à l'éclairage éblouissant émanant d'au dessus et de part et d'autre de l'autel, un éclairage dirigé vers cet autel. Il faut infiniment de discernement pour toucher à ce que nous ont laissé les époques antérieures au milieu du XIX^e siècle et l'on ne doit pas le faire sans confier la direction du travail à un artiste sensible.

Un cas est particulièrement difficile: c'est celui où la participation au mystère liturgique oblige à rapprocher l'autel des fidèles, dans une église qui a été construite pour un autel situé loin d'eux, au fond d'une abside. Arrivera-t-on à faire comprendre aux archéologues qu'il ne s'agit pas là d'une mode nouvelle, que le changement est exigé par la vie profonde dont l'édifice est né? Arrivera-t-on à obtenir du clergé et des fidèles qu'ils respectent néanmoins le caractère de cet édifice dont ils sont obligés de bouleverser l'ordonnance intérieure? C'est ici qu'il faut du tact! Que devient le fond de l'abside une fois l'autel avancé, par exemple à la croisée? Voilà bien l'espèce de problèmes pour laquelle il faut refuser une solution générale. Nous refusons même de distinguer des familles de cas.

L'autel majeur.

Lors de la construction d'une église nouvelle ou du nouvel aménagement d'une église ancienne, se posent d'abord deux questions connexes : celles du nombre et de l'emplacement des autels. L'idéal n'est nullement d'en avoir le plus grand nombre, il serait plutôt de n'en avoir qu'un. Non point par un goût de retour à l'antiquité, mais pour affirmer aux yeux l'unité du Christ et l'unité de son culte. Donner aux dévotions secondaires (Sacré-Cœur, Sainte Vierge, saints, etc.), les aides sensibles qui leur con-

viennent ne se fait pas au mieux par des autels qui leur soient consacrés, mais par des images. Il faut, pour ériger chaque autel, que son usage le postule : possibilité de célébrer une messe pendant qu'une autre a lieu au maître autel, service d'une petite assistance en semaine, messe d'une confrérie ou d'un autre groupe déterminé... (On peut très bien, messieurs les architectes des monuments historiques, laisser sans autels les nombreuses chapelles d'une église médiévale.)

Le maître autel doit nettement l'emporter sur tous les autres (même sur celui où se trouve la sainte Réserve, si elle n'est pas au maître autel). Normalement, il occupe la position la plus élevée, mais il se peut que d'autres autels le dominent : sa préséance ne s'en manifestera pas moins de bien d'autres façons : position plus centrale, espace environnant, dimension, matières, solennité du crucifix et des

candélabres, ciborium ou baldaquin...

Tout dans l'église doit converger vers l'autel principal et rayonner de lui. La lumière diurne doit normalement se répandre en plus grande abondance sur lui (et il faut éviter qu'une fenêtre le mette à contre-jour et qu'il pâtisse de l'éblouissement). Même si l'on adopte cette distribution de la lumière selon laquelle le sanctuaire est habituellement dans la pénombre pour que l'église aboutisse à une zone de repos dans le mystère (l'électricité facilitant aujour-d'hui de joyeuses illuminations durant les célébrations), l'autel dans cette pénombre doit se manifester, au besoin, par le scintillement de matières polies (pourquoi pas, comme au XVIII° siècle, et si le décorateur a du tact, par des miroirs?).

La convergence et le rayonnement ne signifient pas nécessairement une position géométriquement centrale². Ils la signifient d'autant moins qu'au delà de l'autel, il nous semble qu'il ne doit rien y avoir dans l'espace restant, sinon qui ne soit accessoire : une petite fraction d'assemblée, une schola, une chapelle... Qu'à l'autel, visiblement, tout aboutisse, et qu'ensuite il n'y ait plus rien, ou plutôt que l'on tente d'évoquer, comme on pourra, une ouverture sur l'audelà.

^{2.} Cf. La Maison-Dieu, nº 20, pp. 39 et 40.

La position plus ou moins élevée de l'autel au-dessus de l'assemblée, l'espace entre lui et cette assemblée, son orientation face ou dos au peuple, doivent être entendues de mille façons ³.

La sainte réserve.

Ensuite, le plus gros problème est celui des rapports du maître autel et de la Réserve eucharistique. Normalement, le Saint-Sacrement doit se trouver dans l'église au lieu le plus digne, et donc au maître autel (canon 1268, § 2). Mais il faut « régulièrement » le mettre dans une chapelle spéciale, ou au moins à un autel secondaire, dans les cathédrales, collégiales, églises conventuelles (§ 3), parce que sans cela les fonctions chorales y entreraient en concurrence avec l'adoration qui lui est due. En outre, lorsqu'un autre autel est « plus commode ou plus convenable » (§ 2), c'est là qu'on peut le conserver. Il nous semble que ce cas se produit souvent, dès que l'église a quelque importance, parce que l'adoration de la sainte Réserve appelle l'intimité recueillie que l'on trouve mieux dans un moindre volume et un espace moins intimidant que ceux où s'érige l'autel majeur. Là se célèbre d'une façon plus favorable la messe de semaine, avec une faible assistance (et souvent, c'est une chapelle d'hiver que l'on peut tout à fait clore).

Il est bon, du reste, de profiter de ces dispositions pour réveiller la dévotion des fidèles à l'autel du sacrifice, en tant que tel, alors qu'ils risquent de n'y voir qu'un support de tabernacle. Mais gardons-nous de tirer de là une raison d'exclure en principe du maître autel la sainte Réserve, puisque le droit de l'Église spécifie qu'elle y trouve son lieu normal.

Lorsque l'autel majeur est tourné vers le peuple, le tabernacle risque de cacher excessivement le prêtre qui célèbre. La tentation est forte de mettre le Saint-Sacrement en arrière, en surélevant le petit autel sur lequel on dispose le tabernacle, afin que celui-ci puisse être aperçu de l'assistance par-dessus l'autel. Cette solution, fort en faveur aujourd'hui, nous paraît fâcheuse à un double titre : d'une

^{3.} Ibid., p. 38.

part, l'officiant tourne le dos au tabernacle durant toute la fonction, d'autre part, le Saint-Sacrement est séparé des fidèles qui le visitent au cours de la journée par une grande distance, où l'autel s'interpose comme un obstacle. Il nous semble nettement préférable de mettre sur l'autel, au besoin en l'y engageant un peu, un tabernacle bas. Nous allons en reparler.

Il ne doit y avoir normalement qu'un tabernacle dans une église. Le reposoir du jeudi saint et de la Fête-Dieu n'en requièrent pas un qui resterait vide au cours de l'année : comme on n'y « garde » pas à proprement parler le Saint-Sacrement, il suffit pour ce reposoir d'un tabernacle amovible. Lorsque l'Eucharistie est habituellement conservée loin du maître autel, un petit autel muni d'un tabernacle devient nécessaire dans les abords immédiats pour qu'elle y soit déposée durant les messes communautaires, en vue de la communion.

HERE WAS THE THE THE

L'autel fixe.

Il est désirable que le maître autel d'une église ou d'une chapelle, même si elle ne doit être que bénite, soit ce que les textes liturgiques et le droit appellent un « autel fixe ». Cela est obligatoire si l'église doit être consacrée. « L'autel fixe » est un autel dont la table est faite d'une pierre naturelle unique, non friable, reposant sur au moins quatre pieds de pierre, ou sur une base qui est également de pierre, soit dans sa totalité, soit au moins à ses quatre angles (l'un des rites de la consécration de l'autel consiste en ce que l'évêque accomplit des onctions sur les joints de cette table et de ces pieds ou de cette base). L'usage est de graver cinq croix dans la surface supérieure de la table aux endroits où l'évêque fait cinq onctions, et elle comporte un petit caveau fermé par un couvercle, pour contenir des reliques, à moins que ces reliques ne soient déposées dans la base ou sous l'autel. Il n'y a pas d'autel sans reliques. L'usage d'associer les saints au sacrifice eucharistique, de dire la messe sur des fragments au moins de corps saints, remonte aux premiers siècles quand on célébrait sur les tombeaux des martyrs. D'où l'idée de donner à la base de l'autel la forme d'un tombeau. Il n'y a aucunement — on le voit — à la rejeter; elle est au contraire très naturelle et ne signifie pas le tombeau du Christ. Mais elle ne s'impose pas non plus d'une façon nécessaire. Toute forme de l'autel est bonne, si, sur un plan rectangulaire, et selon un dessin noble et pur, elle signifie aux yeux que ce qui s'accomplit là est le contraire d'un acte vulgaire, le plus sacré de tous. C'est en ce sens, nous l'avons dit, que S. S. Pie XII a paru déclarer qu'il ne fallait pas donner à l'autel l'aspect d'une table . Rien de plus digne pour la célébration du sacrifice eucharistique qu'une table fortement affirmée, monumentale comme ne le sont pas les tables qui servent aux usages vulgaires, élevée sur des marches (altare signifie alta ara), isolée dans l'espace, solennisée par le crucifix et le luminaire liturgique. En revanche, il ne faut pas pour cela réprouver les autres aspects, pas même, a priori, d'importants retables faisant corps avec l'autel, si, par chance, ils le mettent en valeur au lieu d'attirer l'attention à son détriment.

Les dimensions d'un autel sont dictées par sa fonction. Sa hauteur ne doit pas être inférieure à quatre-vingtquinze centimètres ni supérieure à un mètre. Sa longueur minima résulte de la juxtaposition d'un corporal de dimension moyenne déployé au milieu, d'un purificatoire étendu auprès, plié en trois, et d'un coussin portant un grand missel ouvert, c'est-à-dire de chaque côté de l'axe médian : environ 25 cm. + env. 12 cm. + env. 50 cm., soit, pour toute la longueur de l'autel, environ 1 m. 70. C'est là le plus strict minimum pour un autel majeur, c'est même pour lui une dimension mesquine, que nous indiquons en prévision des cas où l'emmarchement dans un trop petit espace obligerait à lésiner: La dignité du maître autel lui-même, la nécessité pour lui de jouer son rôle d'élément principal dans tout l'espace de l'église invitent à le traiter plus largement. La profondeur minima pour un autel majeur qui ne

^{4.} Il est assez étrange que pas mal de gens aient entendu ainsi le passage, cité plus haut, de l'encyclique Mediator Dei. Nous connaissons des cas où l'on a refusé les projets d'architectes qui proposaient des autels-tables. Si telle était l'intention du pape, il n'aurait pas parlé de « rendre » à l'autel la forme d'une table, car l'autel ne l'a jamais perdue. La tradition de l'autel-table est on ne peut plus vivante. Si le pape avait voulu la réprouver (hypothèse bien invraisemblable), il se serait très explicitement exprimé et aurait fait supprimer des rubriques le terme de mensa qui désigne l'autel.

porte pas de tabernacle est d'environ 50 cm., dimension d'un corporal normal, plus environ 18 cm. pour la bande occupée par le crucifix et les chandeliers.

Il faut donner en règle que le bas du support de l'autel soit très notablement en retrait par rapport à la table, sans quoi le célébrant le cogne du bout de ses souliers, et le bas des autels est généralement, de ce fait, dégradé et sali.

Tout autel doit être élevé au-dessus du sol d'au moins une marche. C'est une obligation formelle. Pour l'autel majeur, il faut donner en règle générale que les marches soient au nombre de trois. Moins est mesquin, et l'usage est pour un nombre impair. Plus de trois est de trop, gêne les mouvements de la messe solennelle. Si l'on veut que l'autel domine davantage, c'est le sol du sanctuaire que l'on élèvera. La plate-forme supérieure doit avoir, en avant de l'autel, une profondeur d'environ un mètre (ou un peu plus) : c'est la mesure requise pour que le célébrant fasse la génuflexion sur ce gradin, pour qu'il puisse, au besoin, s'asseoir sur un siège devant l'autel (prédication, admonitions ou ordinations par un évêque...), et pour que le diacre passe derrière le prêtre. Ce gradin supérieur doit être de part et d'autre plus large que la table de l'autel. (Lorsqu'il a strictement la même mesure, le prêtre debout au coin de l'épître ou de l'évangile risque de mettre un pied dans le vide.)

L'autel « fixe » doit être notablement en avant de la muraille : mettons au moins d'un mètre. En effet, pour le consacrer, l'évêque doit plusieurs fois en faire le tour en l'encensant. Cet isolement est suggéré par le sens même que l'autel « fixe » doit être notablement en avant de la muraille : mettons au moins d'un mètre. En effet, pour le consacrer, l'évêque doit plusieurs fois en faire le tour en l'encensant. Cet isolement est suggéré par le sens même que

l'on doit avoir de sa dignité.

Enfin, le maître autel doit être normalement solennisé par un ciborium ou un baldaquin. Nous nous étonnons de ce que l'on admette d'une façon si courante aujourd'hui que cet autel se trouve perdu dans un grand espace, avec un grand vide au-dessus de lui. Un énorme retable, ou un énorme crucifix, ou une vaste peinture ou mosaïque sur le mur du fond n'a pas la majestueuse simplicité de quelque large dais obombrant l'autel et créant pour lui une zone de discret mystère. Le ciborium a cet inconvénient que les appuis sur lesquels il repose gênent les évolutions des ministres. Le plus souvent, on devra lui préférer un baldaquin d'étoffe, rectangulaire, suspendu à la voûte ou au plafond,

80 LA MAISON-DIEU

disposé à la hauteur qui convient à l'œil lorsqu'on prend du recul jusqu'au fond de l'église et tellement ample qu'il ait au moins la largeur de toute la plateforme. L'idéal, à ne considérer que ce baldaquin, serait qu'un système de poulies permît de le descendre pour en renouveler la couleur selon les temps ou les fêtes; mais c'est un idéal qu'il faudra presque toujours sacrifier à des dépenses et à des soins plus urgents.

L'autel portatif.

Ce que les textes liturgiques et le droit appellent autel « portatif » peut être bel et bien inamovible. Ou plutôt, à parler liturgiquement en rigueur de termes, l'autel mérite cette désignation de « portatif » en ce qu'il consiste en une pierre mince, consacrée par un évêque, de dimension juste suffisante pour recevoir l'hostie et, au moins partiellement, le pied du calice. On encastre cette pierre dans un bâti de bois ou dans une masse de quelque autre matière, convenable en cet endroit. (L'architecte, le décorateur, le menuisier doit veiller à ce qu'une ou deux échancrures, dans le cadre où la pierre prend place, permette de l'enlever facilement.) Les dimensions de ces pierres sont variables.

Il peut se faire que le faible espace où l'on est obligé de mettre un autel secondaire conduise à en réduire les dimensions en largeur et en profondeur en deçà de celles que nous avons indiquées tout à l'heure comme minima. Cela est possible, car on peut alors user de corporaux moindres, un pupitre bas peut être substitué au coussin et le purificatoire se glisse au-dessous, on peut enfin se contenter de missels d'un petit format (in-8°). Dans ces conditions, la messe peut être très décemment célébrée sur des autels d'une largeur d'un mètre et d'une profondeur de 40 cm., y compris la place des chandeliers. Mais il faut vraiment que la pénurie de l'espace réduise à une telle extrémité.

Il faut toujours réserver un peu de place de part et d'autre pour le servant, et prévoir une crédence ou une niche dans le mur, du côté de l'Épître, pour déposer burettes, plateau du *lavabo* et manuterge.

Traditionnellement, l'autel doit faire tout entier saillie en avant du mur auquel il est adossé. Puisque l'idéal serait qu'il fût toujours isolé, on ne peut admettre que, tout à l'encontre, sa table se trouve à l'intérieur d'une baie ouverte dans un mur. (La chose a été faite.)

Croix d'autel et chandeliers.

La garniture de tout autel est, depuis longtemps, un crucifix et deux chandeliers. Aujourd'hui, ces éléments restent à demeure.

Le crucifix n'est pas forcément posé sur l'autel. Il peut être suspendu (à la voûte, au ciborium, au baldaquin), ou sa hampe fichée dans le sol devant l'autel, quand ce dernier est tourné vers le peuple (en souvenir de la croix processionnelle). En ce cas, les rubricistes veulent que sa hampe soit maintenue au contact de l'autel ou toute proche de lui, par des anneaux ou autres pièces qui le rendent solidaires de cet autel. C'est, pensons-nous, une particularité sur laquelle on peut être tolérant, puisqu'on admet que le crucifix ne repose pas nécessairement sur l'autel. Il peut être peint ou exécuté en mosaïque ou autrement, sur le mur qui est au-dessus de l'autel. Il peut même être représenté en vitrail dans une fenêtre, si les messes sont célébrées après le lever du jour.

Il joue un rôle important qui oblige à le solenniser : il figure aux yeux du prêtre et des fidèles le sacrifice de la croix en son mode « naturel », parce que la messe le réalise sous un mode « sacramentel ». On comprend donc que le sens chrétien l'ait peu à peu imposé au-dessus de l'autel et que se contenter d'une simple croix — ce qui n'est pas formellement prohibé par les textes — ne doive être que très exceptionnel. Il doit nettement l'emporter sur tout élément décoratif. Rien n'est odieux comme le formalisme qui « se met en règle » avec la lettre des prescriptions en le faisant figurer dans des dimensions minuscules, tandis que des statues ou d'autres éléments secondaires attirent toute l'attention. Sa taille et la hauteur où il est placé doivent être telles qu'il s'impose normalement aux regards du célébrant et de l'assemblée. Assez élevé pour apparaître aux participants au-dessus du prêtre, il ne doit pas le dominer tellement ni de si près que ce prêtre soit obligé de renverser la tête pour l'apercevoir. Cette primauté du crucifix sur toute autre image n'exclut nullement, en bien des cas, que ces images soient d'une dimension beaucoup plus grande que lui. Des exemples sans nombre prouvent qu'on peut mettre en valeur un crucifix qui s'impose de partout, au-dessous d'une grande décoration couvrant le mur d'une abside. Il nous semble néanmoins plus normal que le crucifix soit à tous

égards le motif principal.

Les chandeliers doivent être placés sur l'autel lui-même. On peut les surélever sur un gradin, mais il faut alors que ce gradin repose sur l'autel et ne se trouve pas derrière. En principe, on ne doit maintenir sur l'autel, en dehors des célébrations, que deux chandeliers, et l'on en ajoute deux ou quatre, selon le rite de la fête. Nous ne pensons pas que l'ennui de leur transport explique seul l'usage qui fait demeurer habituellement six chandeliers sur les autels majeurs. On aperçoit le rythme de ces six éléments verticaux comme presque nécessaire à la solennité de l'autel. Il le faut très régulier, pour donner l'impression du calme et de la stabilité. On doit refuser la tentation de groupements fantaisistes. Chercher en cela quelque originalité piquante n'est sûrement pas de mise. L'instinct religieux exige là une affirmation forte et sobre de ritualisme. Chaque cierge est porté par son chandelier indépendant. Si le crucifix est posé sur l'autel, il domine nettement le haut des plus hauts cierges. Le cérémonial des évêques suppose que la ligne des six flammes dessine un triangle, soit que cierges et chandeliers égaux prennent place sur des gradins en escalier culminant pour la croix, soit que des chandeliers semblables portent des cierges inégaux. Mais la coutume admise manifeste qu'il n'y a pas là d'obligation, et dans la plupart des cas, il nous semble que l'œil souhaite le repos que procure l'horizontale.

Les cierges eux-mêmes ne doivent pas être décorés. Ils sont de cire d'abeille, blanche pour les offices ordinaires, jaune pour la liturgie des défunts. C'est une plaisante superstition de s'imaginer que des cierges sont plus « liturgiques » s'ils sont gros et trapus, que les chandeliers doivent être bas. De telles questions sont affaire de pures proportions, dont on doit juger très diversement selon les cas. La solution la plus « liturgique » est en cela la plus digne et la plus vivante, en dehors de tout a priori.

Il ne faut pas plus de six cierges sur un autel. Et c'est leur flamme vivante qui doit s'imposer, quelle que soit l'intensité des lumières artificielles qu'on peut y ajouter, toujours en dehors de l'autel. Les torchères, appliques, etc., même si ces sources électriques n'éblouissent pas (ce qui est rare) font aux flammes des cierges une concurrence qui obligera le plus souvent à les proscrire et à leur préférer une lumière égale répandue sur l'autel de sources invisibles.

Lorsque l'autel est tourné face au peuple, on est souvent tenté de supprimer la ligne des chandeliers et de leurs cierges qui cache un peu le célébrant et de disposer des chandeliers et cierges monumentaux sur la plate-forme où s'élève l'autel, à gauche et à droite de celui-ci. Nous sommes à cet égard très perplexes. Les prescriptions du cérémonial selon lesquelles les chandeliers doivent se trouver sur les autels datent d'un temps où ces autels n'étaient pas tournés vers le peuple. Il est difficile d'en apprécier l'urgence dans le cas, maintenant fréquent, où l'on retourne l'autel. D'une part, on peut fort bien disposer à la place habituelle une garniture de chandeliers assez solennelle et qui, néanmoins, ne fait pas écran; l'autel qui en est privé risque aujourd'hui de Paraître trop vide. Mais, d'autre part, les deux lignes de grands chandeliers munis de hauts cierges dominant de beaucoup l'autel sur les côtés peuvent avoir une assez singulière grandeur.

Vêtements et ornements de l'autel.

Une rubrique du missel demande que l'autel soit revêtu d'un « pallium », d'un « antependium », qui l'enveloppe entièrement sur ses quatre faces verticales. Il n'y a donc pas tellement lieu de se préoccuper du décor architectural de l'autel que de composer une harmonie colorée variable, si les ressources le permettent, selon les temps et les fêtes. C'est un programme fort intéressant qui devrait provoquer de nouveau l'intérêt, alors que la coutume de cet « habillement » de l'autel s'est généralement perdue. En tout cas, il faut vigoureusement réagir contre l'habitude qu'ont instaurée bien des générations de donatrices et de religieuses de faire tomber en avant des autels des dentelles, des nappes et tapis brodés, qui ont un caractère sentimental, mièvre et

féminin. Rien n'est digne, au contraire, comme de découvrir la tranche antérieure de la table d'autel, quelle qu'en soit la matière et surtout si elle est en pierre. Le tapis qui recouvre les nappes s'arrête comme elles nettement, rigoureusement, au bord. Il tombe un peu sur les côtés, alors que la nappe supérieure descend jusqu'au sol sur ces côtés, pardessus l'antependium.

Des courtines ne sont pas obligatoires, à la différence du pallium. Elles peuvent fort bien contribuer à mettre en valeur l'autel, mais il faut que la composition d'ensemble du

sanctuaire s'y prête, les fasse souhaiter.

En toutes ces décorațions, l'on évitera avec soin les symboles stéréotypés, les tissus dits « liturgiques », les galons que prodigue le commerce religieux. Tout ce qui donne l'impression que, pour rendre à Dieu son culte, on est obligé à des rengaines est la trahison de la véritable liturgie.

Il faut que le décor varie le plus possible selon les temps, selon les fêtes. Il sera habituellement très sobre, afin qu'on puisse plus facilement y ajouter les jours solennels. Un retable mobile, des reliquaires, des vases très discrets, mais portant de belles fleurs, une plus abondante lumière, si possible des tapisseries...

Les « canons » ne font en rien partie de la décoration d'un autel. Ils ne doivent pas y demeurer en dehors des messes. Leur rôle est tout utilitaire. On leur demande de présenter des textes de la façon la plus lisible, dans la plus belle et nette graphie, et dans la moindre dimension. On n'y perdra donc pas de place en enluminures ou autres ornements.

Le tabernacle.

Le tabernacle doit présenter ce double caractère d'être matériellement un coffre solide, bien fixé à l'autel, bien fermé, et de ne pas compter par lui-même pour l'œil, tout caché qu'il doit être par le conopée. Pour l'œil, le tabernacle n'est pas un petit édifice, il est une tente, tabernaculum. Dieu y campe parmi son peuple. Si l'on peut admettre un autel sans antependium, il ne devrait venir à la pensée de personne de faire un tabernacle qui ne soit entièrement enveloppé d'un tissu. Ce dernier doit être aussi précieux

que possible, mais non pas nécessairement de soie. Blanc ou or, ou des diverses couleurs liturgiques (violet quand l'autel est tendu de noir).

Les dimensions du tabernacle lui-même sont déterminées par l'importance des ciboires nécessaires à la communion des fidèles. On peut souvent réduire ces dimensions. Dans le cas des autels face au peuple, on peut souvent, grâce à des ciboires larges et dont le pied est peu élevé, réaliser des tabernacles bas qui rachètent en largeur ce qu'ils perdent en hauteur. Mais nous répétons que souvent, le problème ne se pose même pas, soit que le Saint-Sacrement demeure à un autel proche du maître autel, soit que l'autel du Saint-Sacrement se trouvant à quelque distance, on apporte pour les messes du dimanche les ciboires nécessaires dans le tabernacle d'un « autel » proche du maître autel et du banc de communion, soit que la sainte Réserve demeure à un tel " autel », qui doit alors être solennisé par un ciborium ou un baldaquin (excellente solution du cas par Froidevaux à Sainte-Geneviève de Nanterre). Nous mettons dans les deux derniers cas « autel » entre guillemets, parce qu'il ne s'agit pas alors d'un autel où l'on célèbre la sainte messe, mais d'une sorte de reposoir assez ample, comportant une pierre d'autel pour y déposer le ciboire quand on le sort du tabernacle ou qu'on l'y rentre et pouvant, en avant du tabernacle, recevoir du luminaire et quelques fleurs.

Il faut le moins possible enfoncer le tabernacle dans la table de l'autel. Nous pensons évidemment à un autel face au peuple, seul cas où l'on peut tolérer cette dérogation modérée à la règle qui veut le tabernacle sur l'autel. Lorsque la place le permet, une solution heureuse consiste à surélever le sanctuaire et donc l'autel majeur, et de disposer au-dessous de lui, en avant, l'autel du Saint-Sacrement.

^{5.} Qu'il s'agisse de l'autel où l'on célèbre la messe ou d'un tel reposoir, l'architecte ou le décorateur doit se représenter très concrètement le mouvement de la porte de ce tabernacle qui risque, en s'ouvrant, de décrire une aire où ce ciboire ne peut demeurer précisément dans l'espace où il doit être déposé. Les prêtres sont très souvent gênés parce que l'on ne s'en est pas soucié. Si l'espace est profond jusqu'au tabernacle, le prêtre qui donne la communion a peine à atteindre le ciboire dans ce tabernacle. Les solutions sont multiples et nous ne pouvons ici les envisager. Nous devions seulement mettre en éveil.

Le conopée devant envelopper complètement le tabernacle, on ne se souciera pas de décorer particulièrement la porte. (Bien entendu, on ne s'amusera pas à la traiter comme une grille de prison, imagination qui procède d'une très fausse théologie de l'Eucharistie : « Le divin Prisonnier de nos tabernacles! » On ne donnera pas non plus, est-il besoin de le dire? au tabernacle, l'air d'une forteresse — médiévale! — avec des échauguettes...). L'intérieur du tabernacle, lorsqu'il n'est pas de métal doré, doit être tendu de soie (ou de quelque matière précieuse).

Le crucifix de l'autel peut reposer sur le tabernacle. Mais jamais sur celui-ci on ne peut mettre une statue ou un reliquaire. Il faut savoir si l'exposition du Saint-Sacrement doit éventuellement se faire au sommet de ce tabernacle. Auquel cas, évidemment, la surface doit en être horizontale et il faut y adapter un petit « trône », dais d'exposition, lequel est amovible, ne sert que pour l'exposition. On doit proscrire la superposition d'un tabernacle et d'un dais qui fut habi-

tuelle naguère.

La « table de communion » doit être traitée de telle sorte qu'elle signifie nettement aux yeux que la « sainte table » dont le communiant s'approche, ce n'est pas elle, mais l'autel lui-même : la communion ne doit pas, normalement, être séparée de la messe. Autrement dit, on se gardera de donner au « banc de communion » l'air d'une table qui soit autonome de l'autel. Après tout, il n'est rien qu'un appui, et une barrière qui ferme le sanctuaire. Il sera aussi bas que possible (sans être ridicule pour les adultes), afin que les enfants, nombreux à communier depuis Pie X, ne disparaissent pas derrière lui, pour le prêtre, une fois agenouillés. Il sera muni d'une nappe, car le plateau, dont le rôle est tout utilitaire, n'en dispense pas, alors que la nappe est symbolique. Si on tient à lui donner l'aspect d'une table, avec une surface horizontale assez profonde, que sa forme répète très ostensiblement, dans une moindre hauteur, celle de l'autel, afin que son caractère de dépendance à l'égard de cet autel apparaisse nettement aux yeux.



En tout cela, la grande affaire est de savoir ce que l'on

fait. Si rien ne dit la routine, mais qu'en tout se perçoit le discernement de l'esprit, quand les espaces sont éloquents, que les formes affirment leurs fonctions, que ces fonctions sont comprises en leur pleine vérité, avec le sérieux qu'impose leur caractère sacré, alors le fidèle le plus distrait, le prêtre (hélas!) le plus « habitué », se trouvent rappelés à l'ordre, à l'ordre divin.

Dans la construction des églises, tout aujourd'hui, lorsqu'on est vrai, mène où l'on ne veut pas aller : au dépouillement. Le manque d'argent n'en est pas la cause la plus pressante : la netteté des structures, de proche en proche, commande les formes, la sensibilité d'aujourd'hui va dans le même sens, et le dégoût de la médiocrité prétentieuse, si vite démodée, intolérable en ce qu'on a tenté depuis un siècle en des voies moins pures; surtout la pauvreté spirituelle d'un temps où tout est remis en cause, où la crainte majeure d'une âme bien née est celle de quelque imposture, et dans le domaine sacré plus qu'en aucun autre. Les églises risquent donc d'être froides et sèches, comme des locaux industriels. Déjà leurs proportions peuvent racheter cela par un chant, leurs rythmes, tels ceux des appuis ou de poutres, la distribution des lumières et des ombres, la couleur de cette lumière, des enduits et de certaines matières. Mais pour mettre chaleur et vie dans l'espace sacré, le rôle Privilégié revient à quelques éléments précieux, dont les premiers doivent être l'autel, le tabernacle, leurs accessoires. Voici une église que tout force à être aussi austère qu'un édifice cistercien de la grande époque et d'une sécheresse que ne connaissait pas l'architecture modelée pierre à pierre; autant il faut courageusement accepter ce qu'un tel décor Peut avoir de dur et d'ingrat, autant faut-il à l'autel les notes franches et chantantes de beaux tissus : conopée, antependium, courtines, baldaquin, ou l'éclat de céramiques, de métaux polis, d'émaux. Ils reçoivent du dépouillement architectural une puissance et un charme qu'on ne leur avait jamais connus. Il suffit de peu de chose, mais d'une qualité vive. Jamais la célébration du sacrifice n'a trouvé ambiance qui force davantage l'attention, le respect.